

LOGEMENT

Le Vallon des Mûriers stoppé ?

WIMILLE Un nouveau recours a été déposé contre le projet, cette fois-ci devant le tribunal administratif de Lille

LES FAITS

- **4 mars - 5 avril 2019** Nouvelle enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du Vallon des Mûriers
- **2 mai 2019** Le commissaire-enquêteur rend un rapport favorable, sans réserve
- **9 décembre 2019** Déclaration d'utilité publique (DUP) par le préfet
- **5 février 2020** L'association Vivre au pays de Wimille dépose un recours gracieux
- **19 mai 2020** Sans réponse, elle vient de passer à l'étape supérieure avec un recours devant le tribunal administratif de Lille

mille, qui est à nouveau montée au créneau. Après un recours gracieux en date du 5 février, suite à l'arrêté du préfet portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement, c'est désormais devant le tribunal administratif de Lille qu'elle porte l'affaire. Elle réclame l'annulation pure et simple de cet arrêté, ce qui stopperait net le projet.

DE NOUVEAU FLOU APRÈS UNE MISE EN ROUTE FIN 2019

Coup dur pour ce dossier qui dure depuis de nombreuses années, et qui avait finalement pu prendre une tournure concrète, fin d'année dernière, avec le désamiantage et la démolition d'un des logements situés côté gare pour créer un accès. Depuis, ce nouveau quartier, qui devrait accueillir 205 logements (lire ci-dessous), prend doucement forme. Le chantier a repris depuis la levée du confinement, avec des travaux de terrassement. Mais est désormais plongé dans le flou. Contacté, le maire de Wimille, Antoine Logié, apprenait tout juste la nouvelle et ne souhaitait pas apporter de commentaire,

Le Vallon des Mûriers (plus connu sous son ancien nom, la Zac d'Auvringhen) n'a décidément pas fini de faire parler de lui. Les voyants étaient pourtant « au vert », se félicitait le maire, Antoine Logié, en début d'année. « Je dirais plutôt qu'ils sont à l'orange », rétorque Jean-Michel Honoré, président de l'association Vivre au pays de Wi-

LES POINTS CONTESTÉS DU RAPPORT

Dans son rapport au vu du recours devant le tribunal administratif de Lille, l'avocat de l'association Vivre au pays de Wimille démonte les arguments, à la fois du rapport du commissaire-enquêteur (dont il juge qu'il y a un vice de procédure) et la DUP prononcée par le préfet du Pas-de-Calais. Long de 18 pages, voici, en résumé, les deux points clés qui ressortent de la contestation du projet.

La qualification d'utilité publique rejetée en bloc

Dans son rapport, l'avocat de l'association démonte, en plus des compensations liées à l'environnement et du bilan coût-avantage (qu'il juge négatif), les trois arguments qui rendent le projet d'utilité publique : sa réponse à une demande de logements à Wimille, son impact sur la mixité sociale et l'intensification de l'urbanisation. Pour le premier point, il souligne la présence de logements vacants sur la commune (à hauteur de 3,9%), qui connaît un déclin démographique. Et si le but était de revenir au niveau de population en 2011, la Zac ne couvrirait que 86% des besoins, affirme-t-il. Pour la mixité sociale, il juge que l'opération a davantage évolué vers une logique de rentabilité. Enfin, l'affirmation selon laquelle l'opération permet d'intensifier l'urbanisation est une « contre-vérité manifeste ». L'avocat dénonce, au contraire, un étalement urbain, « contre lequel il convient de lutter ».

La sécurité exclue du rapport

Autre point noir : la sécurité. « On ne peut comprendre le silence absolu du commissaire-enquêteur », dénonce l'avocat. Depuis le début, Jean-Michel Honoré, habitant le hameau de la Poterie, alerte sur les possibles conséquences : « Les voitures ont déjà du mal à se croiser et je ne compte plus le nombre d'accidents... Mais là, on passerait à 1 000 voitures. Ce n'est pas pensable ! » D'autant qu'il est prévu de transformer la route d'Auvringhen en liaison douce vers le hameau d'Auvringhen depuis la rue Regnault ; ce qui reporterait la circulation vers la gare ou vers le hameau de la Poterie. L'association réclame une même égalité de traitement. ■



Le projet était passé au concret fin d'année dernière. Depuis la levée du confinement, le chantier a repris.

n'ayant pas lu le rapport. « Et à quoi bon ? », lance-t-il, le ton dépité. Il faut dire qu'il avait fallu batailler pour obtenir un avis favorable. Octobre dernier encore, le conseil municipal validait les deux premières phases du chantier, après avoir inclus une étude d'impact sur l'environnement (demandé par le préfet) au dossier.

UN VICE DE PROCÉDURE DÉNONCÉ

Dossier enrichi, donc, mais pour l'association, le problème se porte sur le rapport même de l'enquête

publique et l'arrêté qui s'en est suivi. Hormis l'argumentaire qu'elle démonte (lire ci-dessous), c'est aussi le déroulement de la procédure en elle-même qui est au cœur du problème. Son avocat n'y va pas par quatre chemins : « Il y a eu un vice de procédure, dénonce-t-il. Dès le début de l'enquête, une proximité s'est établie entre le commissaire enquêteur et le bénéficiaire de la DUP sollicitée. On peut donc douter de son indépendance. »

L'avocat note par ailleurs l'absence de mention des 76 observa-

tions recueillies au cours de l'enquête, « majoritairement hostiles », notamment sur le volet sécurité et circulation, dans le rapport du commissaire-enquêteur. « On ne peut donc considérer qu'il a rempli l'obligation qui lui est faite de rendre un avis motivé prenant en compte les observations formulées », conclut l'avocat.

Un argumentaire qui sera défendu devant le tribunal administratif de Lille. Si les délais suivent leur cours habituel, le jugement est espéré pour la fin de l'année 2021. ■ JOËLLE WARNAUT

FOCUS

Y aura-t-il bien 205 logements ?

C'est la question qui se pose, après cet énième rebondissement. Car si le recours était accepté devant le tribunal, et l'arrêté ainsi annulé, le projet ne verrait jamais le jour complètement. « Les phases 2 et 3 ne pourraient se faire », estime Jean-Michel Honoré. Pour rappel, la première phase, entamée, prévoit la construction de 62 logements (initialement pour 2020). En tout, ce sont 88 lots libres, 56 logements en accession sociale, 61 logements mitoyens ou individuels, dont 20 en locatif aidé, qui devraient voir le jour.

Antoine Logié avait lancé une consultation avec les habitants des rues impactées, notamment rue Gilbert-Regnault et Pilâtre de Rozier, et annoncé vouloir faire de même avec la Poterie. Pas sûr qu'après ce nouveau rebondissement, la discussion soit très constructive... ■



1494957200VD

32 ans d'existence à vos côtés,
une équipe de 10 personnes.
Nous effectuons la pose,
la mise en service et le SAV.
RGE - Qualigaz - Qualipac
Chauffage - sanitaire - plomberie
Electricité - Neuf et rénovation

PROFITEZ DES AIDES DE L'ÉTAT
jusqu'à 2760€ pour la pose d'une chaudière à condensation
jusqu'à 1000€ pour la pose d'une pompe à chaleur
TVA 5.5%
Fourniture et pose à partir de 1€

VIE MANN
PROACTIF
GRDF

51 RUE DU D^r BROUSSE - SAINT-ETIENNE-AU-MONT
03 21 333 222 - INTERCHAUFFAGE@WANADOO.FR